

## QUE FAIRE SI JE PRESENTE DES SYMPTOMES ? OU SI UN DE MES PROCHES EST MALADE DU COVID-19

Avant de venir travailler, vous devez prendre votre température, et à tout moment de la journée, vous devez être attentif à l'apparition du ou des symptômes suivants



Toux



Fièvre  $\geq 37,8$  °C ou  
sensation de fièvre



Difficultés  
respiratoires

### **Symptôme(s) présent(s) :**

- Je **reste ou retourne à mon domicile**
- **J'informe le service des ressources humaines** et mon supérieur hiérarchique par tous moyens
- **Je contacte un médecin** ou mon médecin traitant **pour effectuer une téléconsultation**
- En fonction de la situation, **le médecin me place en arrêt de travail**
- Je reste isolé
- Je surveille ma santé
- Je me fais tester
- Je transmets au service RH les résultats d'un test PCR négatif avant de revenir au travail
- Je retourne au travail : port du masque et application stricte des gestes barrières.

**Situation administrative :** Je suis en arrêt de travail, je transmets mon arrêt de travail aux services RH dans les délais réglementaires (48 heures).

### **J'ai été en contact avec une personne malade du COVID-19 :**

Pour les autorités sanitaires, on est un "cas contact" lorsqu'on a fréquenté une personne contaminée pendant au moins 15 minutes dans la même pièce, ou à moins d'un mètre en extérieur.

- **J'ai été informé (e) par les équipes de l'assurance maladie**
- **Je reste ou retourne à mon domicile**
- **J'informe le service des ressources humaines** et mon supérieur hiérarchique par tous moyens
- **Je m'isole pendant au moins 7 jours** et je suis le protocole du ministère de la santé (en PJ)
- Je surveille ma santé
- Je me fais tester
- Je transmets au service RH les résultats d'un test PCR négatif avant de revenir au travail
- Je retourne au travail : port du masque et application stricte des gestes barrières.

**Situation administrative :** Si c'est possible (fonctions compatibles et moyens techniques adaptés) je suis placé (e) en télétravail. Dans le cas contraire, je peux être placé en arrêt de travail par un médecin ou en position de congés.

**P.S : Nous comptons sur le civisme de chacun pour avoir un comportement responsable et contribuer ainsi à limiter la propagation du virus.**